

- être inscrits comme étudiants à plein temps;
- avoir entre 18 et 30 ans;
- présenter leur demande dans les six semaines précédant la date de départ.

Japon

Des Canadiens travaillent au Japon depuis 1986 grâce au PVT, principalement comme professeurs d'anglais. Le bureau du Conseil pour les échanges éducatifs internationaux (CEEI) à Tokyo offre une séance d'orientation afin d'aider les participants à s'adapter au milieu culturel et réserve pour eux les deux premières nuitées à Tokyo. Le centre de vacances-travail (Working Holiday Centre) peut aider les étudiants à trouver un emploi. Valides pour une période initiale de six mois, les visas peuvent être prorogés de six mois, soit une durée totale de douze mois. Pour participer au PVT — Japon, les participants doivent :

- avoir la citoyenneté canadienne et résider en permanence au Canada;
- avoir entre 18 et 30 ans;
- présenter leur demande au moins huit semaines avant le départ.

Nouvelle-Zélande

Les étudiants peuvent travailler en Nouvelle-Zélande de mai à octobre chaque année. Comme pour l'Australie, les participants au PVT se rendent en Nouvelle-Zélande en groupe, en avion, au mois de mai et à la fin août. Ils sont accueillis à l'aéroport, puis déposés à un hôtel à prix modique, où l'on aura réservé deux nuitées pour eux. Le service de voyages STA Travel de Nouvelle-Zélande donne aux participants une séance complète d'orientation et offre toute une gamme de services. Les étudiants peuvent aussi opter pour le PVT — Sud-Pacifique, qui combine l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour participer au PVT — Nouvelle-Zélande, les candidats doivent :

- être inscrits comme étudiants à plein temps;
- avoir entre 18 et 30 ans;

- présenter leur demande le 1^{er} mars au plus tard pour le départ de mai et le 1^{er} juin pour celui de l'automne.

Pays-Bas

Depuis 1994, les étudiants canadiens peuvent travailler quatre mois aux Pays-Bas à n'importe quel moment de l'année. L'organisme d'accueil offre diverses modalités d'emploi aux participants canadiens, y compris le placement auprès d'un employeur. Pour participer au Programme de vacances-travail aux Pays-Bas, les candidats doivent :

- être inscrits comme étudiants à plein temps;
- avoir entre 18 et 30 ans;
- présenter une demande de participation au moment voulu, selon la modalité d'emploi qui les intéresse.

Royaume-Uni

En 1993, plus de 600 étudiants canadiens ont participé au Programme de vacances-travail en Grande-Bretagne. Les responsables du PVT collaborent étroitement avec le British Universities North America Club (BUNAC) qui a un bureau au cœur de Londres. Dès leur arrivée à Londres, les participants assistent à une séance complète d'orientation donnée par le personnel de BUNAC/PVT afin de les aider à trouver du travail et un logement à Londres (ou ailleurs en Grande-Bretagne). Sont aussi fournis l'hébergement les deux premières nuits, des renseignements sur les impôts, le transport et les activités mondaines, ainsi que l'adhésion à l'International Students House. Les visas sont valides pendant au plus deux ans. Pour participer à ce programme, les candidats doivent :

- être inscrits comme étudiants à plein temps ou à temps partiel;
- avoir entre 18 et 27 ans;
- présenter leur demande au moins six semaines avant le départ.